# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

REPONSES COMMUNALES À LA GESTION DE CRISE

> Septembre 2012 SIDPC – PREFECTURE DE LA SARTHE

# Aléas générant des dysfonctionnements

- Catastrophes majeures,
- Accident courant (transport, incendie...)
- Dysfonctionnement des réseaux : transports, énergie, eau...
- Phénomènes climatiques : neige , canicule , inondations ...
- Problèmes sanitaires

### La crise : aléas+enjeux









## I/PCS: l'outil de gestion de crise du maire

- A/Partage de compétence maire /préfet = DOS
- Directeur des opérations de secours assisté du commandant des opérations de secours
- Le DOS décide de la stratégie et valide les propositions du COS (Officier SDIS )
- En général, le maire est le DOS sur sa commune en lien étroit avec le COS et met en œuvre les premières mesures d'urgence et de sauvegarde.

TOUTEFOIS ...

#### Toutefois ...

- Le préfet devient DOS
  - Si l'événement dépasse les capacités à répondre d'une commune,
  - Si le maire fait appel au préfet
  - Lorsque, le maire s'étant abstenu de prendre les mesures nécessaires, le préfet se substitue à lui, après une mise en demeure sans résultat
  - Lorsque l'événement impacte plusieurs communes (ex course des 24h)
  - lors de la mise en oeuvre d'un plan ORSEC
  - Le préfet s'appuie sur le COS et sur le maire qui assume ses obligations de sauvegarde : alerte, évacuation, hébergement.

## B/ PCS : échelon de l'organisation de sécurité civile

- Le maire est un échelon fondamental du dispositif de sécurité civile : connaissance des habitants et du terrain.
- La commune s'intègre dans un dispositif avec 3 autres niveaux :
  - départemental PCO / COD( Préfecture)
  - zonal COZ( Préfecture de défense et sécurité Ouest à Rennes ) ,
  - national (COGIC) avec des moyens spécifiques ou complémentaires (ministère)

L'interlocuteur est le préfet dans tous les cas.

# C/Rôles des communes dans le dispositif Orsec

- Alerte et information des populations,
- Appui aux services de secours,
- Soutien des populations (hébergement / ravitaillement),
- Information des autorités,
- Réalisation d'un PCS est fortement conseillée pour toutes les communes
- est impérative pour celles avec un Plan Particulier du Risque Inondation/ Technologique .....

# D/PCS outil opérationnel de gestion de crise

Le PCS ne sert pas à tout prévoir mais à

- Identifier et à organiser par anticipation les principales missions et fonctions pour faire face à toutes les situations
- Recenser les risques possibles puis les moyens humains et matériels disponibles sur la commune,
  - quelle chaine d'alerte avec quels numéros de téléphone pour aboutir à quelle action ?
  - exemples: alerte de riverains, ouverture d'un centre d'hébergement, remontées d'informations vers les autorités ....

#### E/PCS outil pour la phase d'urgence

Protection de la population

- SAUVEGARDER: COMMUNE /INTERCOMMUNALITÉ
  - Informer
  - Alerter
  - Mettre à l'abri
  - Interdire
  - Soutenir
  - Assister



- Protéger
- Soigner
- Relever
- Médicaliser
- Évacuer d'urgence

#### Coordination entre les acteurs

- ACTIONS RÉFLEXES DE LA COMMUNE
  - 1 Evaluer la situation : réalité sur le terrain/évolution possible,
  - 2/Alerter : les services de secours /la préfecture/ la population concernée,
  - 3/Mobiliser les équipes municipales pour assurer les actions urgentes,
  - 4/ Mettre en sécurité avec des périmètres, des consignes, des évacuations,
  - 5/Héberger et ravitailler : Ouvrir et préparer des bâtiments municipaux,
  - 6/ Renseigner les autorités : rester en relation avec la préfecture,
  - 7/Informer la population

#### II/ ELABORATION DU PCS

- Répondre aux questions suivantes:
- Face aux risques recensés,
  - Comment le maire assure ses fonctions de DOS?
  - Comment mobiliser les moyens humains et matériels de l'équipe municipale?
  - Comment assurer une organisation fonctionnelle pour être en mesure d'agir, même en mode dégradé, 24h/24H et 365 jours par an.

## A/Réaliser un état des lieux de l'existant

- Connaissance des phénomènes menaçant le territoire: aléas naturels, industriels, réseaux ....?
- Documents disponibles sur ces sujets?
- Mesures prévues ? Permanence élus ou technique, annuaire, répartition des rôles, inventaire, listes de riverains ou publics vulnérables
- Moyens efficaces de diffusion de l'alerte à la population ?

#### Exemples de cas concrets

- Conséquences d'une coupure générale et prolongée d'électricité pendant plusieurs jours en hiver ? Comment aider les personnes vulnérables ?
- Idem pour l'eau potable
- Conséquence tempête avec obstruction des routes permettant d'accéder à la commune

#### B/PRIORITES A TRAITER

- Alerte /mise en place des périmètres de sécurité/hébergement/ravitaillement
- Pour les communes avec peu de personnel :missions assurées successivement
- Pour les grandes communes, les missions peuvent se faire simultanément avec une priorité maintenue pour l'alerte.

## Priorités du PCS : alerte - Information

En cas de crise, le maire doit

- Mettre en vigilance ou alerter ses concitoyens en vue de leur mise en sécurité (via automate d'appels, porte à porte, porte voix, sirène..)
- Informer de l'évolution de la situation
- Informer de la fin du sinistre et des mesures d'accompagnement prévues

#### C / Recensement des moyens

- Inventaire des moyens humains et matériels disponibles sur la commune, mêmes si ces moyens sont modestes.
- L'inventaire peut être complété par des moyens privés, mobilisables, si nécessaire, par réquisition du maire

### D/Maintien opérationnel

- = formation / information / exercices/ retour d'expérience
  - Réunions publiques d'information vers les riverains
  - Diffusion d'article dans la revue des communes
  - Mise à jour des bases des inventaires
  - Formation initiale pour les nouveaux arrivants dans les communes

#### E/ Intérêt des exercices

- Organisés par les services préfectoraux de secours.
- Peut prendre la forme d'une simulation sur un risque donné avec alerte de riverains
  - Evaluer le temps nécessaire et les difficultés pratiques de cette mission
  - Informer les habitants de la procédure qui se mettrait en place en situation réelle et répondre aux questions
  - Tirer les enseignements de ce test et améliorer la procédure

### F/Appuis possibles

- Sous réserve des capacités internes et de disponibilités, un soutien méthodologique peut être apporté par le SIDPC, le SDIS...
- Sur des questions techniques plusieurs services de l'Etat peuvent vous répondre : DDT /DREAL/ARS/ DDCS...
- L'organisation peut se faire via la structure intercommunale

### VOS QUESTIONS?

MERCI DE VOTRE ATTENTION